

LE SPORT À PIÉTAT

L'EPS

- Discipline d'enseignement obligatoire au collège avec 4 heures en classe de sixième et 3h en classe de 5°, 4° et 3°.
- 5 compétences générales guident l'enseignement de l'éducation physique et sportive :
 - Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps
 - S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils
 - Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités
 - Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
 - S'approprier une culture physique sportive et artistique

Afin de travailler et développer ces compétences, nous nous servons d'activités physiques et sportives diverses : badminton, football, saut en hauteur, rugby, sprint, basket, relais, handball, musculation, ultimate, danse, baseball, tennis de table, volley.

Pendant la scolarité au collège, nous proposons au moins un séjour à la montagne pour pratiquer des activités de pleine nature soit en hiver (ski) soit en été (escalade, kayak, VTT, rafting)



L'association sportive

Le mercredi après-midi, les élèves volontaires peuvent participer aux activités de l'association sportive. Les objectifs poursuivis sont de :

- Promouvoir une pratique sportive régulière et encadrée dans le prolongement de l'EPS.
- Favoriser l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le respect des règles.
- Participer aux compétitions UNSS locales

Peu importe le niveau sportif, tous les élèves sont les bienvenus. Et puis l'inscription est gratuite et ne requiert qu'une autorisation parentale.

Les activités pratiquées varient au gré des compétitions proposées. Des sports collectifs, aux sports de raquettes, en passant par de la pétanque ou du vélo, nous essayons de diversifier au maximum les pratiques sportives.

En fin d'année, nous profitons de la piscine de Condom...

